

Examen professionnel de spécialiste de douane avec brevet fédéral

L'examen professionnel pour spécialiste de douane avec brevet fédéral 2006 aura lieu au centre de formation de l'Administration des douanes, Kasinostrasse 4, 4410 Liestal. Le candidat / la candidate doit, par l'examen, fournir la preuve qu'il possède les capacités professionnelles requises pour l'activité de spécialiste de douane.

Admission

Sont admis à l'examen les candidates et candidats:

- a. prouvant qu'ils ont achevé l'école secondaire, échelon II, *ou*
- b. prouvant qu'ils ont effectué un apprentissage commercial *ou* technique d'au moins trois ans;
- c. ayant achevé le cours central 1 avec une moyenne globale de notes d'au moins 4,0 *et*
- d. ayant été jugés aptes pour la profession de spécialiste de douane à l'issue du stage pratique.

Points administratifs:

Dates de l'examen: 31.05.06–02.06.06 écrit
06.06.06–07.06.06 oral

Taxe d'examen: aucune taxe d'examen n'est perçue

Adresse de l'inscription: Direction générale des douanes, Service d'état-major, Formation, Monbijoustrasse 40, 3003 Berne

Délai d'inscription: 31 janvier 2006

Inscription:

L'inscription comprend:

- un résumé de la formation scolaire et / ou professionnelle antérieure;
- les copies des certificats requis pour l'admission;
- la mention de la langue d'examen;
- la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo.

15 novembre 2005

Administration fédérale des douanes
AFD

Direction générale des douanes
Service d'état-major, Formation